



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB18/22

Objet

Attribution d'une aide directe
Aurélien BENOIST pour la
réhabilitation d'un local
commercial sis 36 grande rue
à Dole

Bureau communautaire
05 mai 2022
Hôtel d'Agglomération - 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 20
Date de la convocation : 22 avril 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, J.Y Roy, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, J. Péchinot, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : N. Jeannet, O. Meugin, C. Monneret, S. Calinon, T. Ryat.

Date d'affichage : 13 mai 2022

Dans le cadre du programme FISAC 2020-2023 (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est prévu un volet permettant de soutenir financièrement les commerçants de proximité pour leur projet de modernisation et de mise en accessibilité de leurs locaux professionnels.

L'aide est fixée à 20 % maximum du montant des travaux HT éligibles, 30 % en cas de travaux de mise en accessibilité avec un plafond de 6 000 €. Elle est alors financée à hauteur de 50 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 50 % par l'Etat.

Monsieur Aurélien BENOIST a ainsi présenté une demande portant sur la réhabilitation de son local commercial situé 36 grande rue à Dole dans le cadre de l'installation de son atelier d'artiste en centre-ville, dans un local laissé vacant depuis six ans.

Après analyse des devis et des différentes pièces justificatives, ce dossier a été réputé éligible à cette aide. Ces travaux ne comportant pas de mise en accessibilité, l'aide est alors fixée à 20% du montant des travaux HT. Le montant des travaux s'élève à 2 497,52 € HT ouvrant ainsi droit à une subvention de 499,50 €. Au vu de la réalisation des travaux prévus, il est proposé le versement à Aurélien BENOIST de la part due par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à savoir 249,75 €.

En complément, il est par ailleurs proposé d'acter le versement de la part de l'Etat, une fois que sa participation aura été validée lors d'un prochain Comité de Pilotage FISAC (non programmé à ce jour). Pour rappel, l'Etat a versé le 18 mars 2021 à la Communauté d'Agglomération une avance de 16 000 € afin de pouvoir réaliser ces avances.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le versement d'une aide directe d'un montant de 249,75 € à Monsieur Aurélien BENOIST pour la réhabilitation d'un local commercial sis 36 grande rue à Dole,
- **APPROUVENT** le versement de la part de l'Etat d'un montant de 249,75 €, qui sera effectué à la suite et sous réserve de la validation du dossier par le Comité de Pilotage FISAC,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 05 mai 2022,
Le Président,

